



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La ministre

Paris, le
22 AOÛT 2019

Madame la Présidente,

Le Haut Conseil pour le Climat a publié le 25 juin 2019 son premier rapport annuel d'évaluation des politiques publiques françaises en matière de climat et je voulais vous remercier pour le travail remarquable accompli depuis la création du Haut Conseil en novembre dernier. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance des recommandations du Haut Conseil pour améliorer l'action de la France pour le climat et respecter nos objectifs. Le gouvernement est fortement mobilisé pour y répondre pleinement comme il s'y est engagé.

Dans ce cadre, comme vous le savez, des premières mesures ont d'ores et déjà été discutées lors du 2^e Conseil de Défense Écologique du 9 juillet dernier et le Gouvernement a décidé de saisir le Haut Conseil pour le Climat sur trois questions suivantes relevant du champ de sa compétence :

1. Comment l'action de la France pour le climat se situe-t-elle par rapport à celle d'autres pays ?

Le Gouvernement demande au Haut Conseil pour le climat de mener une analyse comparative de l'action de la France pour le climat par rapport à celle d'autres pays. Cette analyse devra porter en premier lieu sur les politiques et mesures en matière de rénovation thermique des bâtiments. D'autres politiques publiques, dont le choix est laissé libre au Haut Conseil pour le climat, pourraient également être appréhendées lors de cette étude comparative, telles que celles relatives à la mobilité des biens et des personnes (verdissement des flottes, alternative à l'usage individuel des véhicules, développement du véhicule électrique, développement du fret ferroviaire et fluvial) ou encore aux mesures d'accompagnement des ménages pour mener leur transition et en particulier des foyers à faibles revenus. Le Haut Conseil devra à minima étudier les politiques et mesures mises en place dans les principaux Etats membres de l'Union européenne, en particulier en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas ou en Suède, la liste des pays pouvant varier selon les politiques publiques ciblées.

.../...

Madame Corinne LE QUERE
Présidente du Haut Conseil pour le Climat
20 Avenue de Ségur
75007 PARIS 07

2. Quelles méthodes appliquer pour l'évaluation des grandes lois d'orientation et des politiques publiques ?

En réponse à la recommandation n°6 du rapport annuel 2019 du Haut Conseil pour le climat, le Gouvernement a pris un premier engagement à l'occasion du Conseil de défense écologique du 9 juillet : les grandes lois d'orientation seront évaluées sous l'angle de leur impact sur les gaz à effet de serre un an après leur entrée en vigueur. La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (loi EGALIM), la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) et la loi d'orientation des mobilités (LOM) seront les premières concernées.

Le Gouvernement demande au Haut Conseil pour le climat d'être garant de la qualité des méthodes d'évaluation qui seront mises en œuvre. A ce titre, le Gouvernement demande au Haut Conseil un cadrage préalable des méthodes à appliquer : ce cadrage pourra s'appuyer sur les méthodes mises en œuvre dans d'autres pays et pourra porter plus largement sur les évaluations ex-ante et ex-post des projets de loi et principales mesures d'atténuation du changement climatique.

De plus, les projets de rapport d'évaluation *ex post* des lois seront soumis à avis du Haut Conseil pour le climat.

3. Quelle est l'empreinte carbone des produits que nous importons et comment la réduire efficacement ?

Lors de l'examen du projet de loi énergie-climat à l'Assemblée nationale, les Parlementaires ont souhaité que les prochaines Stratégies Nationales Bas-Carbone incluent des plafonds d'émissions indicatifs portant sur l'empreinte carbone de la France, en complément des budgets carbone portant sur les émissions territoriales de la France. Afin d'être en capacité d'établir une trajectoire de réduction de l'empreinte carbone et de concevoir les politiques publiques qui devront nécessairement les accompagner, le Gouvernement demande au Haut Conseil pour le climat une étude méthodologique approfondie pour mieux déterminer l'empreinte carbone des produits importés en France, au regard notamment des pays exportateurs et des principaux biens de consommation concernés. Cette méthodologie permettra de mieux appréhender les leviers existant pour réduire cette empreinte carbone d'une manière efficace et durable.

Cette étude pourrait notamment être constituée d'une revue des méthodologies existantes, d'une analyse des forces et faiblesses de la méthodologie actuellement utilisée par le service de la donnée et des études statistiques du ministère de la transition écologique et solidaire, d'une analyse approfondie des principaux déterminants de l'empreinte carbone actuelle (notamment par type de biens consommés, par mode de fabrication, par origine géographique des importations, par moyen de transport), ainsi que les secteurs et populations les plus concernés.

Vous vous attacherez au caractère opérationnel de cette méthodologie qui doit permettre de calculer l'empreinte carbone sur la base d'indicateurs disponibles dans les délais compatibles avec l'élaboration de la prochaine SNBC. Enfin cette étude pourrait faire des recommandations de développement méthodologique permettant de rendre le calcul de l'empreinte plus précis, fiable et opérationnel afin qu'il permette de définir, évaluer et suivre des politiques publiques de réduction de l'empreinte carbone de la France.

Vous voudrez bien présenter au Gouvernement et rendre public le cadrage des méthodes d'évaluation des politiques publiques au plus tard d'ici décembre 2019 et le rapport et l'étude méthodologique des deux autres saisines au plus tard d'ici juin 2020.

Les services de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat et du Commissariat Général au Développement Durable restent à votre disposition pour tout complément d'information concernant ces trois questions.

Je renouvelle ici toute ma confiance envers le Haut Conseil pour le Climat dont les premiers travaux sont riches en enseignement pour le Gouvernement, l'ensemble des parties prenantes et le public, ainsi que mon engagement et celui de tout le Gouvernement pour faire évoluer l'action climatique de la France en nous appuyant sur vos recommandations.

Je vous prie d'agr er, Madame la Pr sidente, l'expression de ma consid ration distingu e.

Bien sinc rement



Elisabeth BORNE